



07 octobre 2022

Les organisations syndicales FO Groupe RATP, CGT-RATP, La Base Groupe RATP, UNSA pôle Ferré et Solidaires Groupe RATP représentants la catégorie conduite se sont réunies, le mercredi 05 octobre 2022.

Ensemble, nous faisons le même constat sur la situation actuelle dans nos départements (MTS/RER) et sur le devenir de notre catégorie professionnelle : à ce jour le manque d'effectifs entraîne un non-respect de la réglementation (STC15 et RERC15), un blocage des mobilités et ne permet plus un service public de qualité envers les usagers des transports.

A l'avenir, c'est sans compter sur une volonté non cachée de la direction de dénoncer nos conditions de travail pour satisfaire sa productivité toujours plus importante et d'établir comme culture d'entreprise la nonreconnaissance statutaire de la catégorie conduite. C'est pourquoi, nous avons décidé conjointement de déposer une alarme sociale commune sur les deux départements (MTS/RER) afin que les directions reconnaissent leurs manquements dans l'accomplissement de leurs missions pour un service public de qualité pour les voyageurs et de leur politique sociale, notamment en niant les pénibilités du métier de conducteur que nous subissons depuis plusieurs années et qui ne cessent de s'accroître.

Lors de cette alarme sociale, nous exigerons des garanties, sur :

- Le recrutement MTS/RER - Le maintien de nos conditions de travail actuelles (STC 15/RER C 15 et accords RER)
- Une revalorisation significative de la grille salariale de la Conduite.

Pour nos organisations syndicales, il est important que la Direction générale et les Départements MTS et RER prennent conscience de l'ampleur de la situation et répondent favorablement aux attentes légitimes des agents de conduite,

Au risque de s'exposer à un conflit social en novembre. La direction doit s'engager à maintenir un service public de qualité.

Bastien Berthier

Arnaud Mocquelet

Arnaud Moinet

Sébastien Tissier

Francois-Xavier Arouls

COMMUNIQUÉ